

LANCEMENT DU PRIX DE L'ACTION ÉCO-DÉLÉGUÉE DE L'ANNÉE

Parce qu'il n'y a pas d'âge pour passer à l'action, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Bayard Jeunesse et WE DEMAINE lancent le prix de l'action éco-déléguée de l'année, en partenariat avec l'Ademe et Citeo. Ce concours vise à récompenser les projets les plus inspirants ou les plus étonnants d'écopiliers, de collégiens et de lycéens engagés en faveur du développement durable, qu'ils vivent en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer. La remise des prix académiques puis nationaux de la première édition de ce concours aura lieu en mai et juin 2021.

Pour le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'éducation au développement durable (EDD) est une priorité. Initiée l'an dernier, l'élection des éco-délégués est devenue obligatoire, depuis septembre 2020, dans chaque classe de collège et de lycée. Aujourd'hui, plus de 250 000 élèves sont mobilisés en tant qu'éco-délégués. Les classes de CM1 et de CM2 sont aussi encouragées à cette action. Les éco-délégués sont également présents dans les instances lycéennes puisque, depuis 2019, l'élection d'un binôme paritaire d'éco-délégués est obligatoire dans les conseils de la vie lycéenne (CVL), les conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) et le conseil national de la vie lycéenne (CNVL).

Dans ce contexte, Bayard Jeunesse et WE DEMAINE ont souhaité lancer un prix avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports afin d'encourager les élèves à s'engager dans un projet concret en faveur de la transition écologique et du développement durable, tout en s'appropriant les enjeux scientifiques, civiques, sociaux et économiques qui y sont liés. Les thèmes abordés peuvent être l'amélioration de la biodiversité, les gestes éco-responsables ou la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le concours est organisé en trois catégories (école, collège et lycée). Il est ouvert aux élèves des écoles, des collèges et des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Pour participer, les éco-délégués devront réaliser une vidéo d'une minute présentant une action mise en place dans leur établissement, en expliquant la démarche suivie pour y parvenir. Outre les projets, la méthode de travail opérée collectivement par établissement ou entre établissements aura également son importance pour départager les candidats. Les candidatures devront être présentées sur une clé USB et adressées **avant le mardi 6 avril 2021** au recteur d'académie.

Les prix académiques seront décernés en mai 2021, dans les 3 catégories (école, collège et lycée), avant que les lauréats de cette première étape ne concourent ensuite au niveau national. **Les prix nationaux seront remis le 5 juin 2021 à Paris.** Vous pouvez trouver le règlement et les modalités d'inscription au concours du prix de l'action éco-déléguée sur le site : <https://www.education.gouv.fr/prix-de-l-action-eco-deleguee-de-l-annee-307360>.

Le magazine WE DEMAINE 100% ado, lancé par WE DEMAINE et Bayard Jeunesse à destination des 10/18 ans, accompagne ce projet. Le magazine a en effet pour vocation d'aider les jeunes à mieux comprendre les grands enjeux environnementaux, à réfléchir à leurs propres actions et à agir à leur niveau pour le bien de l'humanité et de la planète. Ce concours est également soutenu par les titres Okapi, Phosphore et Images Doc du groupe Bayard et par la revue WE DEMAINE et son site, www.wedemain.fr.

En partenariat avec



CITEO



PHOSPHORE



© ILLUSTRATION DUME

CONTACTS

WE DEMAINE - Anne Hartenstein
06 85 57 64 19 - ah@annehartenstein.com

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
01 55 55 30 10 - spresse@education.gouv.fr